

d'encourager et d'assurer le maintien de la paix dans le monde. Selon le second principe, la seule attitude logique que le Canada puisse adopter pour assurer le maintien de la paix, consiste à travailler de concert avec les nations qui poursuivent le même but.

3. Nous avons appliqué ces principes à l'Europe au cours de la décennie précaire qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Les perspectives d'une paix durable étaient incertaines, et nos amis européens étaient en plein désarroi tant du point de vue économique que militaire. Au cours des premières années d'existence de l'OTAN, le Canada a répondu, pour ce qui est du domaine militaire, aux besoins pressants de défense collective en fournissant, en vertu de l'Assistance mutuelle, une quantité de matériel suffisante pour équiper deux divisions et demie d'armée; nous avons assuré l'entraînement de plus de cinq mille pilotes; nous avons fourni plus de mille avions et vingt-cinq navires de guerre. Des forces ont été affectées ou prévues pour affectation dans les trois milieux: des forces navales ont été mises en service dans l'Atlantique Nord tandis qu'un groupe-brigade a été établi en Allemagne, appuyé par le reste de la division au Canada, et une division aérienne a été stationnée en Europe centrale.

4. Au fur et à mesure que nos alliés ont retrouvé leur force et leur assurance grâce au climat de confiance que l'Alliance avait rendu possible nous avons pu, en accord avec eux, réduire notre part du fardeau de la défense européenne, tant par rapport à l'effort global que dans un sens absolu. Bien que les forces que nous nous engageons à fournir soient maintenant moins nombreuses qu'elles ne l'étaient au début, cette réduction a été compensée dans une large mesure par les améliorations considérables qui ont été apportées aux armes et au matériel. Même si les Forces canadiennes maintenant affectées en Europe sont relativement peu nombreuses, elles apportent à la défense de l'Alliance une contribution qui revêt une grande importance militaire et qui peut facilement s'identifier avec le Canada.

5. La stabilité occasionnée par l'Alliance de l'Atlantique Nord avait, vers le milieu des années 60, fait naître l'espoir que des relations plus normales pourraient être entretenues avec l'Europe orientale et laissait même prévoir avec un certain degré d'optimisme le règlement de la situation en Europe. Vous vous rappelez sans doute que le thème dominant de la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Bruxelles il y a un an, était de favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest et, à Reykjavik, en juin, nous avons commencé à entrevoir l'amorce de pourparlers avec les pays signataires du Pacte de Varsovie, afin de délibérer de la réduction équilibrée des Forces. Malheureusement, les efforts tentés dans ce sens ont été contrecarrés par les événements tragiques du mois d'août dernier. L'invasion injustifiée de la Tchécoslovaquie a porté tous les pays membres de l'Alliance à se demander si les moyens de défense de l'OTAN étaient suffisants et, lors de notre réunion il y a deux semaines, il était évident que l'accord était pour ainsi dire unanime. Tous se sont accordés à dire que